



TÉL. : 33 (0)1 43 74 90 24 - FAX : 33 (0)1 43 65 24 22

FRÉMEAUX & ASSOCIÉS

20 RUE GIRAUDINEAU - 94300 VINCENNES - FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUCTION ET D'ÉDITION

CULTURELLES ET HISTORIQUES AU CAPITAL DE 274 408,00 €

RELEVÉ DE SERVICE DE PRESSE FREMEAUX & ASSOCIÉS - TEL 01.43.74.90.24 - FAX 01.43.65.24.22

LE MONDE SEPTEMBRE 2002

-> LE CHANT DU NORDESTE - 1928-1950 - BRÉSIL

BRÉSIL

Le chant du Nordeste, 1928-1950

La culture du Nordeste brésilien compte parmi les plus riches du cône sud, mélange d'Afrique, d'Occitanie et de traditions indigènes. Cette compilation en offre un échantillon moderne - dans son versant urbain, marqué davantage par la naissance de l'industrie discographique que par le folklore. Ainsi, si l'accordéoniste Luis Gonzaga rend compte de la vie des vachers et des paysans du *sertão*, il fut également l'une des toutes premières stars du disque au Brésil. Inventant baião et xaxado swingant comme du blues, Luis Gonzaga, mort en 1989, grand ancêtre de Gilberto Gil, est un musicien chanteur à écouter urgemment. Mais ce double CD comporte bien d'autres richesses mélodiques, chœurs à fendre l'âme, beauté des mélodies populaires, rythmes du frevo (en fanfare), du côco (en tambours)... Le chant du Nordeste met en scène Bahia, Recife ou Cabrobo avec une élégance que le repiquage de 78-tours ne ternit pas.

Véronique Mortaigne

1 coffret de 2 CD Frémeaux & Associés. Distribué par Night & Day.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / RIB

SWIFT	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé Rib	Domiciliation
AGRIFRPP82	18206	00159	15993141001	10	CRCA VINCENNES

RCS B 382 920 130 / N° SIRET 382 920 130 00020 / N° INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 72 382 920 130
CODE APE : 221 G / LICENCE GAL : N° 442 / LICENCE MINISTÉRIELLE : N° 641

Conformément à l'article 1984 du Code Civil, l'exécution des obligations contractuelles passées par un mandataire au nom et pour le compte de son mandant incombe à ce dernier seul.

Conditions de vente : Clause de réserve de propriété au paiement intégral du prix (Loi 80335-80336). Conformément à la loi n° 92-1442 du 31.12.1992, il est précisé qu'un escompte de 1% par mois civil complet est accordé pour paiement avant échéance et qu'au-delà d'un délai de trois jours ouvrés après la date de règlement prévue un intérêt de retard égal à 0,05% par jour (plus 20 € de frais de dossier par facture) sera appliqué au montant de la facture sans préjudice de tous autres dommages et frais.

Conditions of sale : Ownership clause applicable until receipt of total payment (Laws 80335-80336). In accordance with the law of 31.12.1992, a discount of 1% per complete calendar month will be granted for payment before due date; for payment more than three working days after due date, interest will be charged at the rate of 0.05% of invoice value per day (plus a fixed administrative charge of 100 French Francs per invoice), irrespective of any additional claims for costs and/or damages.